



PRÉFET DES LANDES

Posté le 01/02/2019
Reçu le 02/02/2019
[Signature]

Direction Départementale des
Territoires et de la Mer

Mont de Marsan, le 25 JAN. 2019

Secrétariat Général

Affaires Réglementaires et
Juridiques

Affaire suivie par: SG/BARJ
Tél: 05 58 51 30 91
Mél : ddtm-arj@landes.gouv.fr



Objet : Recours gracieux SEPANSO LANDES : demande de retrait de l'arrêté n°2018-836 du 27 septembre 2018 autorisant le défrichement de bois situés sur la commune de Rion-des-Landes

LRAR 2C 130 599 0665 0
Réf. : Votre courrier du 22 novembre 2018.

Monsieur,

Par courrier en date du 22 novembre 2018, vous m'avez adressé un recours gracieux à l'encontre de l'arrêté préfectoral N°2018-836 en date du 27 septembre 2018 autorisant le défrichement de bois sur la commune de Rion-des-Landes.

Votre intervention repose d'une part sur des éléments de contexte général qui ne nécessitent pas de commentaire de ma part, et d'autre part sur des affirmations ou contestations portant sur des autorisations administratives pour lesquelles je considère que l'instruction a été menée sur des bases fiables et en conformité avec la réglementation.

Par conséquent, au regard des éléments apportés, je regrette de ne pouvoir donner une suite favorable à votre demande.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le préfet et par délégation
Le Directeur Départemental,

[Signature]
Thierry MAZAURY

Monsieur Georges CINGAL
Président de la Fédération
SEPANSO Landes
1581 route de CAZORDITE
40 300 CAGNOTTE